

Pourquoi un partenariat ?

Il s'agit de créer des liens étroits entre prestataires touristiques et office de tourisme. Il permet avant tout d'apporter une aide pour les structures touristiques dans leurs projets de communication ou de développement. Il ne comporte aucun aspect financier mais privilégie les rapports entre les prestataires locaux et l'office de tourisme du Pays de Saint-Galmier.



A qui s'adresse t-il ?

Ce partenariat s'adresse à tous les acteurs du tourisme du Pays de Saint-Galmier : les hébergements, les restaurants, les structures de loisirs mais aussi les associations touristiques, culturelles ou sportives pour une durée d'un an renouvelable. Les conditions, obligations et engagements pourront être revus chaque année.

Une interlocutrice privilégiée, Coralie Paitre, sera à l'écoute pour rencontrer et répondre aux interrogations des partenaires.

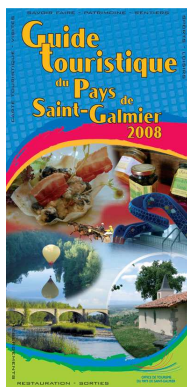
Coralie PAITRE, contact@paysdesaintgalmier.fr, Tél. 04 77 54 06 08

Obligations du prestataire :

- 1) Remplir des conditions spécifiques suivantes:
 - ✓ Conditions préalables s'appliquant à tous :
Exercer une activité touristique et résider sur le territoire du Pays de Saint-Galmier.
Répondre aux réglementations en vigueur pour chaque secteur d'activité.
 - ✓ Conditions spécifiques pour le secteur d'activité « Hébergement et Restauration » :
Arrêté préfectoral pour les meublés touristiques, les hôtels, les campings et autres hébergements ; déclaration en mairie pour les chambres d'hôtes.
- 2) Signer une convention d'engagement transmise par l'office de tourisme chaque année à la fin de chaque année.
- 3) Accueillir les membres de l'office de tourisme pour une visite de sa structure (excepté pour les associations qui peuvent se rendre directement à l'office de tourisme pour présenter leurs actions).
- 4) S'engager, le cas échéant et avec votre accord, dans une démarche qualité auprès du public. Les structures seront aidées dans leur démarche professionnelle par les membres de l'office de tourisme du Pays de Saint-Galmier, engagé depuis plusieurs années dans cette action.
- 5) S'engager à communiquer régulièrement toutes les informations nécessaires à l'Office de Tourisme (caractéristiques, dates de fermeture, vie de la structure, photographies et documents vidéo libres de droit et tout autre document susceptible d'intéresser la clientèle de l'office de tourisme) :
 - pour les *hébergements* : en saison, communiquer les disponibilités (tous les jours pour les *hôtels* et *chambres d'hôtes* et toutes les semaines pour les *gîtes*)
 - pour les *structures touristiques* : participer à des actions tels que les « P'tits déjeuners de l'été » (en faisant don de lots, d'entrées gratuites ou en participant au déroulement des pots d'accueil avec les membres de l'Office de Tourisme)
 - pour les *restaurants* : communiquer tous les renseignements relatifs à leur activité (dates de congés, exemples de menus, etc.)
 - pour les *associations* : communiquer tous les changements de bureau de l'association, manifestations organisées, etc.

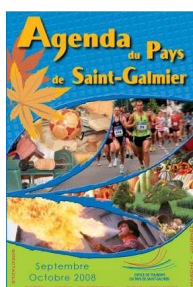
Engagements de l'Office de Tourisme :

- 1) Un lien actif sur le site www.paysdesaintgalmier.fr
- 2) Le référencement selon le type de prestataires (structures de loisirs, hébergements, associations, etc.) dans les éditions de l'office de Tourisme :



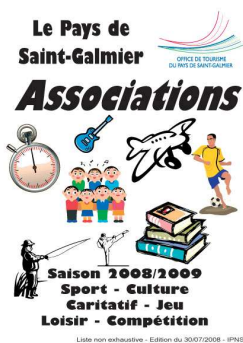
Guide touristique du Pays de Saint-Galmier :

- ✓ Création en 2007
- ✓ Edité à 20 000 exemplaires
- ✓ Rubriques : accès, carte touristique, patrimoine, nature, savoir-faire, saveurs, sports et loisirs, restauration (l'hébergement sera référencé dans la nouvelle brochure « Hébergements FOREZ »)



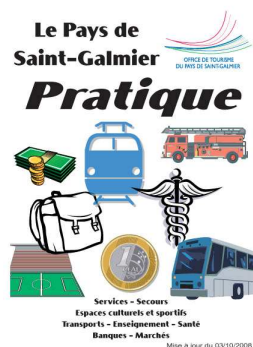
L'Agenda du Pays de Saint-Galmier :

- ✓ Création en 2007
- ✓ Edité à 5 000 exemplaires tous les 2 mois
- ✓ Rubriques : manifestations en tout genre, visites locales et billetteries disponibles



Le Guide des Associations du Pays de Saint-Galmier :

- ✓ Création en 2007
- ✓ Edité à 3 000 exemplaires
- ✓ Rubriques : liste des associations par communes et par ordre alphabétique



Le Guide Pratique du Pays de Saint-Galmier :

- ✓ Création en 2007
- ✓ Edité à 2 000 exemplaires
- ✓ Rubriques : liste des services publics, transports, enseignements, santé, banques, etc.

- 3) Une distribution de la documentation du partenaire sur le Pays de Saint-Galmier tous les 2 mois ainsi qu'à la Bourse d'échanges annuelle de la Loire.
- 4) Une campagne d'e-mailing (3 500 contacts) 1 fois par an (sous forme de newsletter).
- 5) Un emplacement permanent dans les trois maisons du tourisme pour vos supports de communication tels qu'affiches, dépliants d'appels.
- 6) Un espace « privilège » sur le site Internet de l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Galmier avec photo, détail et une rubrique dans « Les Incontournables » ou le « Bloc-notes » pendant une période donnée 1 fois par an.
- 7) Remise d'un autocollant « Partenaire de l'Office de Tourisme » pour leur vitrine.